

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 décembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-116**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 décembre 2025.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 4 décembre 2025 – pédagogie

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 4 décembre 2025

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 4 décembre 2025 concernant la pédagogie.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire relatives à la pédagogie, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- concernant le point 2.7. de l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire relatif au dossier d'accréditation de l'institut supérieur du professorat et de l'éducation :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 2
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 11	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 31	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

- pour les autres points de la commission de la formation et de la vie universitaire :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 31
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 11	Votes exprimés : 31
Total des membres présents et représentés : 31	Majorité requise : 16
	Pour : 31
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la commission de la formation et de la vie universitaire du 4 décembre 2025.

Fait à Tours,